



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 25 octobre 2022

Contrôle de clubs de plongée subaquatique

Jeudi 13 octobre, la gendarmerie maritime, les Affaires maritimes, l'Inspection de la Jeunesse et des Sports de la DRAJES et l'Inspection du travail de la DEETS ont conduit une opération de contrôle des clubs de plongée. Trois structures en activité dans la « Passe en S » ont été inspectées ce jour-là.

Sur les trois navires supports de plongée, l'un s'est vu empêché de mettre ses clients à l'eau et a dû être raccompagné par les Affaires maritimes jusqu'à son point d'ancrage en raison de défaillances majeures aux exigences essentielles de sécurité du code des transports : plusieurs infractions à la réglementation en vigueur ont ainsi été relevées et ont fait l'objet d'une transmission au procureur.

L'objectif de ces contrôles régaliens est de garantir la sécurité des consommateurs et d'accompagner les entreprises du secteur de la plongée subaquatique dans une démarche de qualité, dont a particulièrement besoin l'économie bleue à Mayotte pour développer son attractivité.

Contact presse :
Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 08
Courriel : communication@mayotte.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976